



Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO au CDEN du Tarn du 4 mai 2026

Monsieur le Préfet, Madame la Directrice Académique, Mesdames et messieurs les membres du CDEN

L'ordre du jour de cette instance porte sur la préparation de la rentrée 2026 dans les établissements du second degré du Tarn.

Cette préparation, qui prévoit, dans le cadre du budget 2026, pour notre académie la suppression de 84 postes dans le second degré et 94 dans le 1^{er} degré aboutit à la destruction de 17 postes dont 14 occupés dans le second degré dans le Tarn, destruction réalisée au détriment des conditions d'enseignement des élèves et des conditions de travail des personnels.

Oui nous l'affirmons ici avec les représentants des parents d'élèves et des personnels cette destruction de postes va aboutir :

- À de nombreuses suppressions de divisions en collège qui entraînent une augmentation des effectifs avec des classes à 29 ou 30 élèves comme à Balzac, Bellevue, Bruant, Jean Jaurès Albi, Blaye les Mines, Jean Jaurès Castres, Thomas Pesquet, Val Cérou, Camus à Gaillac, Les Cluzades, Le Clézio et Louisa Paulin.
- A un nombre moyen d'élèves par classe très important, en lycée. Ainsi en classe de seconde générale et technologique le nombre moyen d'élèves par classe serait cette année, si les prévisions s'avèrent justes, de 33,26 élèves par classe ce qui est bien évidemment une moyenne puisque vous prévoyez 35 élèves dans chaque classe de seconde du lycée Bellevue et du lycée Las Cases et 34 élèves dans chaque classe du lycée Borde Basse. Ces effectifs sont trop importants pour accueillir dans de bonnes conditions les élèves entrant au lycée.
- A une réduction de l'offre de formation avec la disparition d'enseignements de spécialité comme littérature espagnole et NSI à Bellevue et l'assèchement de certains enseignements de spécialité (Sciences de l'ingénieur à Mazamet qui ne serait offert qu'en première, réduction du nombre de groupes en Arts plastiques à Bellevue), à une disparition ou une diminution de l'offre d'enseignements optionnels comme le latin et le théâtre à Mazamet et les arts plastiques à Bellevue.

Oui nous l'affirmons aussi avec les personnels, cette destruction de postes va aboutir :

- A des suppressions de postes qui provoquent de nombreuses mesures de carte scolaire avec des difficultés pour affecter les collègues victimes notamment en mathématiques.
- A la multiplication des compléments de service avec des collègues affectés sur plusieurs établissements, parfois éloignés.

Tout cela va provoquer une fragilisation des personnels et des équipes pédagogiques qui au final provoquera une dégradation des conditions d'étude des élèves.

Tout cela va aussi se produire dans une situation marquée par la fragilisations des vies scolaires asphyxiées par le manque de moyens et la surcharge de travail fragilisant toujours plus le climat scolaire des collèges et lycées. Dans ce contexte les plus graves inquiétudes pèsent quant à la dotation 2026 en postes d'AED alors que les remplacements des AED en arrêt de plus de 15 jours ne sont plus assurés qu'à 50 % de la quotité. Tout cela se déroule aussi alors que la pénurie est aussi particulièrement criante en ce qui concerne les AESH, partout des moyens d'accompagnement manquent. Notre fédération demande le respect des notifications, des places en établissements spécialisés et que l'accompagnement des élèves ne se limite pas à du saupoudrage.

L'argument qui est invoqué pour justifier ces destructions de postes serait la déprise démographique et les prévisions d'effectifs s'appuient sur cette hypothèse. Mais de l'hypothèse à la concrétisation sur le terrain il y a parfois un écart. Ainsi il y a un an on prévoyait 2162 élèves en seconde générale et technologique à la rentrée 2025, ils se sont révélés être finalement 2189 !

En réalité ces destructions de postes obéissent à une tout autre logique, celle de la marche à la Guerre qui devient la généralisation de la Guerre à tous les niveaux dont l'école. Cette marche à la guerre n'est pas une vue de l'esprit de la FNEC FP-FO puisque le Général Mandon a lui même déclaré devant le congrès de l'AMF qu'il va falloir « *accepter de perdre des enfants, de souffrir économiquement* »

Ainsi, le Ministère des Armées, dans sa revue nationale stratégique 2025, indique que cette situation internationale va impliquer une *"transformation"* qui *"doit être une véritable révolution"* et que l'effort demandé par cette *"révolution"* nécessitera que *"la Nation toute entière se mobilise"*, ce qui passera notamment par *"un véritable réarmement moral de la population, notamment de la jeunesse"*. Parmi les 11 objectifs stratégiques que la Revue définit en conséquence de cette appréciation, figure l'objectif *"d'acculturer près de dix millions de jeunes de 13 à 25 ans aux enjeux de défense et de sécurité nationale, notamment aux manœuvres hybrides et manipulations de l'information. Cela passera par la formation et la mobilisation des relais vers la jeunesse (personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, milieux sportifs et associatifs)"*.

De la même manière, le projet de loi de programmation militaire 2024-2030 inscrit le passage d'une journée *"défense et citoyenneté"* à une *"journée de mobilisation"* reliée non seulement à la mise en place du nouveau service national du président Macron, mais aussi à la multiplication des dispositifs visant à transformer l'École en lieu, voire en outil de militarisation et d'embrigadement de la jeunesse :

- classes défense et sécurité globale organisées sur des projets en partenariat avec des unités militaires ou de la sécurité civile ;
- guide *"acculturer les jeunes à la défense"* publié par le ministère de l'Éducation nationale en novembre 2025 et préconisant d'utiliser les stages en entreprise du collège au lycée et au lycée professionnel pour développer les contacts entre les élèves et les militaires ou les corps en uniforme ;
- alignement du calendrier du service national volontaire (SNV) sur celui de Parcoursup pour favoriser l'engagement de jeunes bacheliers sans affectation dans le supérieur à l'issue de la phase d'admission ;
- et dernièrement la proposition de loi Blanchet pour renforcer l'enseignement à la défense au collège et au lycée, dans le cadre du parcours de citoyenneté, adoptée en première lecture à l'assemblée nationale le 26 mars.

Loin de faire de « l'acculturation aux enjeux de défense » sa priorité, le but premier du ministère devrait être de construire une école émancipatrice et source d'épanouissement pour tous les élèves. Est-ce possible dans des classes de lycée à 35 ou 36 élèves et des classes de collège à 30 ? On sait que non. Ce contexte n'est propice qu'à l'obéissance et la passivité de nos élèves.

La France est le pays européen qui dépense le moins par enfant pour l'éducation et celui qui dépense le plus en « aide à l'économie ».

Le budget de la défense est passé de 30 à 37 milliards en un an, soit une augmentation de plus de 20 %. Dans ce contexte comment justifier la baisse des dépenses d'éducation, les fermetures de postes et d'EDS, des classes de lycée à 35, 36 élèves et de collèges à 30 élèves alors que l'objectif de l'OCDE est de 19 élèves par classe ?

Pour la FNEC FP-FO, le choix de sacrifier l'enseignement et la culture au profit de la militarisation de la société et de la jeunesse en particulier est une renonciation à construire un avenir pacifique pour notre pays. Transformer l'école en un lieu de propagande afin de modeler les jeunes esprits est un projet dangereux. N'oublions pas les précédents historiques avec les embrigadements de la jeunesse les conduisant à des sacrifices inutiles.

Oui, la préparation de la rentrée 2026 que vous nous proposez aujourd'hui s'inscrit elle aussi pleinement dans le contexte du réarmement engagé par le président Macron, justification toute trouvée à la guerre sociale qu'il mène en France : le budget de guerre fait exploser les dépenses militaires tandis que des milliards sont retirés aux services publics. Le rapporteur de la loi visant à renforcer l'enseignement à la défense dans les collèges et les lycées assume d'ailleurs cette filiation : « *L'enseignement à la défense n'est rien d'autre que le pendant humain et moral des investissements budgétaires consentis en faveur des armées.* »

La FNEC FP-FO questionne donc le positionnement de la DSDEN et de la Préfecture du Tarn qui revendiquent leur plein soutien aux classes défense et sécurité globale. Notre département est celui qui compte le plus de classes défense au sein de l'Académie. Lors du précédent CDEN Madame la DASEN a justifié ce positionnement en insistant sur le rôle que joueraient ces classes dans la mise en œuvre du devoir de mémoire.

La FNEC FP-FO considère que c'est aux enseignants de mettre en œuvre ce devoir de mémoire à travers les programmes nationaux. Nul besoin de s'adjoindre des militaires pour le mettre en œuvre. De très nombreux exemples de travaux de très grande qualité sont réalisés dans le cadre par exemple du concours national de la résistance et de la déportation. Est-t-il besoin de s'adjoindre la présence de militaires pour accomplir, avec nos élèves, le nécessaire devoir de mémoire de l'esclavage et de la colonisation ? L'armée ne risque t'elle pas, sur certains sujets, d'avoir une mémoire bien sélective ?

Madame la Directrice Académique, nous vous demandons donc à nouveau de mettre fin aux classes défense dans le Tarn. Nous vous demandons l'abandon de tous les dispositifs et projets portant en eux la mobilisation de la jeunesse pour la guerre. Cette demande s'inscrit dans le cadre du courrier commun adressé au Ministre par la FNEC-FP-FO, la FSU, la CGT Educ'action et Sud Education qui lui demandent de retirer le guide « Acculturer les jeunes à la défense », et de mettre fin aux dispositifs comme les « classes défense », les rallyes citoyens, et tout projet reposant sur un partenariat entre École et Armée.

La FNEC FP-FO réaffirme sa revendication centrale : « des moyens pour l'École, pas pour la guerre ! »

[Pour terminer la FNEC FP-FO s'inquiète des raccourcis qui peuvent être faits entre le positionnement de représentants syndicaux et les missions que ces personnels accomplissent dans le cadre de leurs obligations professionnelles. Ainsi un chef d'établissement peut être amené à faire parvenir à l'autorité les

projets de classe défense portés par les personnels de son établissement bien que l'organisation syndicale dont il est le représentant s'oppose à la multiplication de tels projets.]

Nous vous remercions pour votre attention.